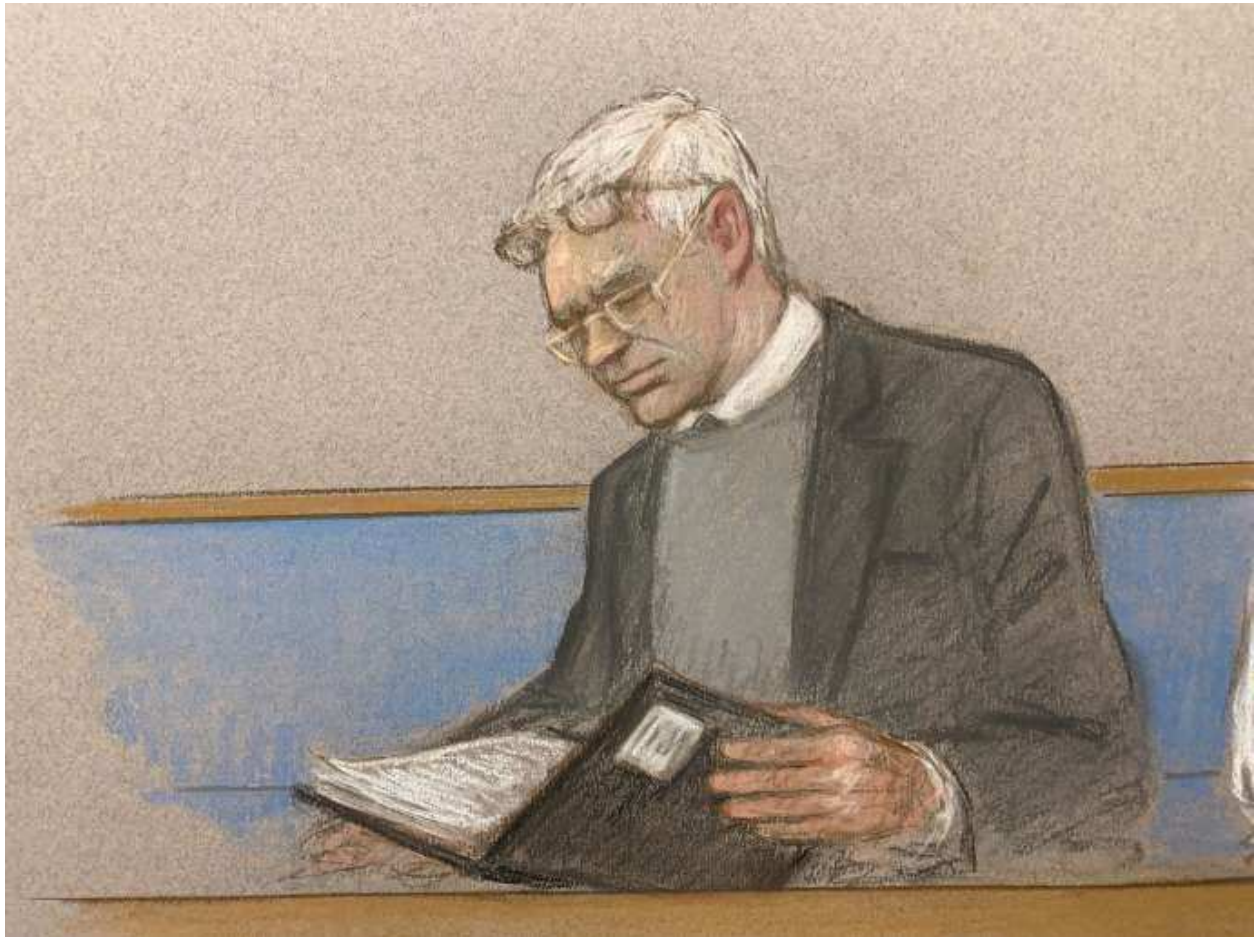


Angleterre : premier jour du procès d'extradition de Julian Assange

La justice britannique doit décider si le fondateur de WikiLeaks doit être transféré aux États-Unis, où il encourt jusqu'à 175 ans de prison pour espionnage.



Croquis représentant Julian Assange lors de l'ouverture du procès devant décider son extradition aux États-Unis, lundi 24 février à Londres.

« *Julian Assange n'est pas un journaliste.* » Dès les premières minutes de l'audience d'extradition visant le fondateur de WikiLeaks, qui s'est ouverte lundi 24 février 2020 en fin de matinée à Londres, **James Lewis**, l'avocat représentant les États-Unis, a donné le ton.

« Ce que Julian Assange cherche à défendre comme relevant de la liberté d'expression n'est pas une question de publication d'informations, mais celle de l'identité de sources », a-t-il asséné dans ses remarques préliminaires, alors que l'administration états-unienne a formellement inculpé Julian Assange pour espionnage en mai 2019.

Dans ses remarques, **James Lewis** a reproché directement à Julian Assange la publication, par le site WikiLeaks au début des années 2010, de certains documents secrets, affichant des informations sensibles – en particulier celles de sources ayant informé l'armée et la diplomatie américaine.

« Les États-Unis ont eu connaissance de sources, dont l'identité figurait dans des documents publiés par WikiLeaks, qui ont disparu, même si les États-Unis ne peuvent pas prouver que leur disparition est liée à leur exposition par WikiLeaks », a déclaré M. Lewis, annonçant ce qui devrait être l'un des grands axes d'attaque de l'accusation contre Julian Assange.

Poing levé et soutien des « gilets jaunes »

Avant cela, Julian Assange, emprisonné à Londres depuis son arrestation en avril 2019, est apparu devant la juge britannique **Vanessa Baraitser** vêtu d'un pull gris clair sous une veste gris foncé. Il s'est longuement plongé dans des liasses de documents remis par ses avocats pendant que l'accusation égrenait les chefs d'accusation, avant d'assister au débat accoudé au banc des accusés, sans aucune réaction apparente.

Tout juste a-t-il levé le poing à plusieurs reprises en direction de ses soutiens, présents en petit nombre dans la salle d'audience. Dans la matinée, il a seulement pris la parole, brièvement et sans y être formellement autorisé, pour se plaindre de mal entendre les débats, en partie à cause des manifestations se tenant à l'extérieur du tribunal londonien.



Des soutiens à Julian Assange près de la prison de Belmarsh, le 24 février 2020

Le ciel bas et la pluie battante n'ont en effet pas découragé les soutiens d'Assange de venir manifester devant l'austère Woolwich Crown Court, mitoyenne de la prison de haute sécurité de Belmarsh où est emprisonné M. Assange depuis son arrestation à l'ambassade d'Équateur.

Parmi eux, de nombreux « gilets jaunes » – et notamment **Maxime Nicolle**, une des figures du mouvement – venus spécialement de France. « *Free, free, free Assange* », « *On est là for Julian Assange* », ont-ils notamment chanté tout au long de la journée, mégaphone à la main. Une manifestante a été arrêtée par la police britannique après avoir répandu de la peinture rouge sur le sol.

Lors de l'audience, **James Lewis**, toujours pour l'accusation états-unienne, a tenté de circonscrire les débats : « *Il ne s'agit pas d'un procès : la culpabilité ou l'innocence de M. Assange seront déterminées aux États-Unis, pas ici. Ce n'est pas au tribunal de déterminer si Assange est un journaliste, un lanceur d'alerte ou un hackeur.* »

Selon lui, la peine de prison à laquelle pourrait être condamné M. Assange aux États-Unis serait bien plus courte que la peine théorique totale. Il a aussi écarté l'idée que l'extradition pouvait être empêchée par l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme, à laquelle le Royaume-Uni est partie, et qui protège la liberté d'expression.

« **Risque élevé de suicide** » en cas d'extradition

Ce que conteste l'équipe de défense d'Assange, qui argue que l'envoyer aux États-Unis pour un procès en vertu de *l'Espionage Act* – un texte de loi américain extrêmement dur – violerait ses droits et sa liberté d'expression au sens de la Convention européenne.

Tous les arguments légaux possibles semblent, du reste, devoir être utilisés par les avocats de l'Australien dans les jours à venir. En premier lieu l'aspect politique qu'ils prêtent à l'accusation américaine. « *Cette accusation n'est pas motivée par le droit mais par la politique. Elle est dirigée contre Julian Assange en raison de ses convictions politiques* », a expliqué, dans ses remarques préliminaires, **Edward Fitzgerald**, l'avocat représentant Julian Assange. Il a souligné à cette occasion « l'importance des révélations amenées par WikiLeaks et Julian Assange ».

Lire l'interview du coordinateur de la défense, **Baltasar Garzon** : « *Julian Assange fait l'objet d'une persécution politique* »

Transférer Julian Assange aux États-Unis l'exposerait de surcroît « *à des traitements inhumains et dégradants dans les prisons américaines* », a argué son avocat, alors que la santé de l'intéressé est très mauvaise, selon ses conseillers. Edward Fitzgerald a même cité « *un risque élevé de suicide* » en cas d'extradition.



Croquis de l'équipe de défense de Julian Assange à Londres, le 24 février : Edward Fitzgerald à gauche, et Mark Simmons, à droite.

L'avocat a aussi insisté sur la surveillance dont a fait l'objet Julian Assange lorsqu'il était confiné dans l'ambassade équatorienne de Londres, entre 2012 et 2019. « *Nous savons que les services de renseignement américains recevaient des informations sur ce qu'il se passait dans l'ambassade* », une « *surveillance illégale* », selon l'avocat.

« Abus de pouvoir »

La défense a aussi fait mention de la rencontre entre **Dana Rohrabacher**, ancien député américain, et Julian Assange, en 2017. Selon eux, l'homme politique aurait affirmé avoir été mandaté par Donald Trump et avoir prévu une entrevue avec le président américain pour lui exposer les résultats de cette réunion.

Toujours selon les avocats d'Assange, qui n'ont pas apporté de preuves sur ce point à ce stade, une proposition d'accord aurait été formulée auprès de l'Australien : des poursuites judiciaires pourraient être abandonnées aux États-Unis en échange d'informations sur la source des e-mails du Parti démocrate publiés par WikiLeaks lors de l'élection de 2016. Dana Rorabacher admet la rencontre mais soutient ne pas avoir été mandaté a priori.

« Brandir la menace de poursuites en échange d'informations montre que l'accusation est entachée de motivations politiques et d'abus de pouvoir. Cela montre que la ligne entre le pouvoir exécutif et la justice est floue », a ajouté Edward Fitzgerald.

Extraits d'un texte du Journal Le Monde pour Groupe Le Monde : propriété de Xavier Niel et Matthieu Pigasse, publié le 24 février 2020 et des archives de meteopolitique.com